

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)

Appel aux Lettres d'Intention No. 2

GRANDES SUBVENTIONS

Investissement dans le Hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

- 1. Date d'ouverture :** Vendredi, 15 Septembre 2017
- 2. Date limite :** Lundi, 30 Octobre 2017 (minuit – heure de Greenwich)
- 3. Procédure de soumission des candidatures**

Les candidats doivent répondre à l'appel via le système de demande en ligne [ConservationGrants](#).

Les candidats qui n'ont pas de compte d'utilisateur sur ConservationGrants seront tenus de créer un nouveau compte. Le lien pour créer un compte dans ConservationGrants est [ici](#). Les questions relatives à la création de compte ou au processus en ligne doivent être envoyées par courrier électronique à conservationgrants@conservation.org.

4. Information générale

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est conçu pour conserver la biodiversité dans les hotspots - zones à la fois les plus riches et les plus menacées sur le plan biologique. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité. Le CEPF est une initiative de financement conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), de Conservation International (CI), de l'Union Européenne (UE), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Gouvernement Japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque Mondiale. Plus d'informations sur le CEPF peuvent être trouvées sur www.cepf.net et <http://www.birdlife.org/africa/projects/cepf-guinean-forests-west-africa-hotspot>.

Le hotspot de biodiversité des Forêts Guinéennes couvre une superficie de 621 705 kilomètres carrés, et peut être divisé en deux sous-régions : **'l'écosystème forestier de Haute Guinée'**, s'étend de la Guinée à l'ouest, à travers la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et légèrement le Bénin ; et **'l'écosystème forestier de Basse Guinée'**, d'une grande partie du sud du Nigéria, au sud ouest du Cameroun, et à São Tomé et Príncipe ainsi que les îles au large de la Guinée Équatoriale. Les Forêts Guinéennes comportent des niveaux impressionnants de biodiversité avec des niveaux élevés en termes de richesse d'espèces et d'endémisme. Le hotspot fait également face à beaucoup de menaces permanentes qui ont

entraîné la perte de plus de 85 pourcent du couvert végétal originel.

Le niche d'investissement du CEPF dans le hotspot des Forêts Guinéennes a donc pour objectif de fournir aux organisations de la société civile, aux niveaux local, national et international, les outils, la capacité et les ressources nécessaires pour établir et maintenir des partenariats multipartites qui démontrent les modèles de croissance durable ; ciblant les populations les plus pauvres, tout en atteignant les objectifs de conservation prioritaires. Cet créneau d'investissement pour le hotspot a été formulé par le biais d'un processus participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs, les agences gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs à travers toute la région. Les résultats de ce processus et la stratégie de cinq ans (2016-2021) que le CEPF a identifié pour soutenir la conservation de la biodiversité dans cette région sont détaillés dans le profil d'écosystème, disponible [ici](#).

5. Les candidats éligibles

Les organisations non-gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les entreprises privées, les universités, les instituts de recherche et autres organisations de la société civile peuvent soumettre une demande de subvention.

Les entreprises ou institutions étatiques ne sont éligibles que si elles peuvent démontrer leur:

- i. personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental;
- ii. autorité à soumettre des demandes de subvention pour des fonds privés et d'en recevoir; et
- iii. leur impossibilité à se prévaloir d'une immunité souveraine.

Les individus doivent travailler en partenariat avec des organisations de la société civile pour développer des projets, plutôt que de postuler directement.

Toute organisation doit avoir son propre compte bancaire et être autorisée à recevoir des contributions caritatives en vertu des lois nationales en vigueur.

Quiconque étant incertain de son éligibilité aux subventions du CEPF peut contacter l'Equipe Régionale de Mise en Œuvre à cepf-gfwa-rit@birdlife.org.

6. Les activités éligibles

La portée de cet appel est limitée aux types d'activités et aux sites décrits ci-dessous. Toutes les activités doivent appuyer soit **la Direction Stratégique 1** (*Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage*) ou **la Direction Stratégique 2** (*Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous national et national*) ou **la Direction Stratégique 3** (*Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information*). La Direction Stratégique 4 n'est pas éligible pour cet appel. Veuillez lire les précisions ci-après :

- **Direction Stratégique 1:**
Sous cette Direction Stratégique, nous sommes à la recherche de projets qui vont :
 - Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières des réserves et des concessions communautaires et privées ;
 - Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participative d'aires protégées ;
 - Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires.

- **Direction Stratégique 2:**
Sous cette Direction Stratégique, nous sommes à la recherche de projets qui vont :
 - Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents pour des politiques nationales de conservation de la biodiversité ;
 - Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique ;
 - Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleures pratiques d'exploitation minière, de foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées.

- **Direction Stratégique 3:**
Sous cette Direction Stratégique, nous sommes à la recherche de projets qui vont :
 - Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction ;
 - Mettre à jour l'analyse des Zones Clés de Biodiversité (KBAs en anglais) en intégrant les données récemment rendues disponibles et en procédant à des recherches ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles.

7. Les Sites éligibles et autres critères

Les onze pays du hotspot sont éligibles. Cependant, pour cet appel, des **axes géographiques ou thématiques spécifiques ont été priorisés** pour chaque direction stratégique et leurs priorités d'investissement respectives, comme indiqué ci-dessous.

Les Zones Clés de Biodiversité (KBAs) éligibles sous la Direction Stratégique 1 et ses priorités d'investissement (PI)

PAYS	NOM DES ZONES CLÉS	Code	PI 1.1	PI 1.2	PI 1.3
Cameroun	Bakossi Mountains	CMR1		Eligible	Eligible
	Bali-Ngemba Forest Reserve	CMR2	Eligible		Eligible
	Bamboutos Mountains	CMR3	Eligible		Eligible
	Mbi Crater Faunal Reserve - Mbingo forest	CMR6	Eligible		Eligible
	Mount Cameroon and Mokoko-Onge	CMR12		Eligible	Eligible
	Mount Oku	CMR15	Eligible		Eligible
	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve	CMR16		Eligible	Eligible
	Tchabal Mbabo	CMR18	Eligible		Eligible
	Yabassi	CMR19	Eligible		Eligible
	Lake Barombi Mbo e bacias circundantes	fw2		Eligible	Eligible
	Autres sites non prioritaires				
Côte d'Ivoire	Forêt Classée de Cavally et Goin - Débé	CIV3			
	Autres sites non prioritaires				
Guinée	Konkouré	GIN6			Eligible
	Autres sites non prioritaires				
Nigeria	Cross River National Park: Oban Division	NGA4			
	Gashaka-Gumti National Park	NGA5			
	Mbe Mountains and Cross River National Park: Okwangwo division	NGA7			Eligible
	Obudu Plateau	NGA9	Eligible		Eligible
	South East Niger Delta - near Calabar	fw10			Eligible
	West Niger Delta	fw13	Eligible		Eligible

	Autres sites non prioritaires				
Liberia	Cestos – Senkwen	LBR1		Eligible	Eligible
	Cestos/Gbi Area	LBR2			
	Grebo	LBR7		Eligible	Eligible
	Lofa-Mano Complex	LBR11		Eligible	Eligible
	Nimba Mountains	LBR12		Eligible	Eligible
	Sapo National Park	LBR14		Eligible	Eligible
	Wonegizi Mountains	LBR17		Eligible	Eligible
	Zwedru	LBR18		Eligible	Eligible
	Autres sites non prioritaires				
Sierra Leone	Western Area Peninsula Non-hunting Forest Reserve	SLE8		Eligible	Eligible
	Yawri Bay	SLE9		Eligible	Eligible
	Gbangbaia River Basin	fw1		Eligible	Eligible
	Rhombe Swamp e Mouth of Little and Great Scarcies Rivers	fw8		Eligible	Eligible
	Other non Priority KBAs				
Ghana	Atewa Range Forest Reserve	GHA3		Eligible	
	Florestal Cape Three Points Forest Reserve	GHA9		Eligible	Eligible
	Tano-Offin Forest Reserve	GHA29		Eligible	Eligible
	Autres sites non prioritaires				
Guinée Equatoriale	Annobón	GNQ1		Eligible	Eligible
	Reserva Científica de la Caldera de Luba	GNQ2			
	Parque Nacional do Pico de Basilé	GNQ3		Eligible	Eligible
São Tomé et Príncipe	Parque Natural Obô do Príncipe	STP1		Eligible	
	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão	STP2		Eligible	Eligible
	Zona Ecológica dos Mangais do Rio Malanza	STP3		Eligible	Eligible
	Zona Ecológica da Praia das Conchas	STP4		Eligible	Eligible

Les Corridors éligibles sous la Direction Stratégique 2 et ses priorités d'investissement (PI)

Corridor	Pays	Nom des Zones Clés	Code	PI 2.1	PI 2.2	PI 2.3
Bandama River Catchment	Cote d'Ivoire			Eligible		Eligible
Cestos Sapo Grebo Tai Cavally	Cote d'Ivoire	Foret classée de Cavally et Goin Debe	CIV3		Eligible	Eligible et Priorité
	Liberia	Cestos-Senkwen	LBR1			
		Cestos/ Gbi Area	LBR2			
		Grebo	LBR7			
		Sapo National park	LBR14			
		Zwedru	LBR18			
Forest reserves of South Eastern Cote d'Ivoire and South Western Ghana	Ghana	Atewa range forest reserve	GHA3			Eligible
		Tano-Offin forest reserve	GHA29			
		Cape Three Points	GHA9			
	Cote d'Ivoire					
Korupmba Obacha	Nigeria	Cross River National Park, Oban division	NGA4	Eligible	Eligible	Eligible et Priorité
		Obudu Plateau	NGA9			
		South East Niger Delta near Calabar	FW10			
		Gashaka-Gumti national park	NGA5			
		Mbe mountains and Corss River national park Okwango division	NGA7			
	Cameroun	Bakossi mountains	CMR1			
		Bali-Ngemba forest reserves	CMR2			
		Bamboutous mountains	CMR3			
		Mbi crater faunal reserve - Mbingo forest	CMR6			
		Mount Cameroon and Mokoko-Onge	CMR8			
		Mount Oku	CMR15			
		Mount Rata and Rumpi hills forest reserve	CMR16			
		Tchabal Mbabo	CMR18			

		Yabassi	CMR19			
		Lake Barombi Mbo and surrounding catchments	FW2			
Lofa Gola Mano complex	Guinée			Eligible	Eligible	Eligible
	Sierra Leone					
	Liberia	Wonegizi mountains	LBR17			
		Lofa Mano Complex	LBR11			
Lower Niger delta	Nigeria	West Niger delta	FW13	Eligible	Eligible	Eligible
Mount Nimba complex	Liberia	Nimba mountains	LBR12	Eligible	Eligible	Eligible et Priorité
	Cote d'Ivoire					
	Guinée					
Sierra Leone Coastal	Sierra Leone	Western Area Peninsula Forest National Park	SLE8	Eligible	Eligible	Eligible
		Yawri Bay	SLE9			
		Rhombe swamp and Mouth of little and great scarcies river	FW8			
		Gbangbaia river basin	FW1			
Togo Highlands	Togo			Eligible		Eligible

Critères d'éligibilité sous la Direction Stratégique 3 et ses Priorités d'investissement (PI)

Critères pour la priorisation des projets	PI 3.1	PI 3.2
Espèce listée en Annexe 4 du profil d'écosystème	Eligible	
Mammifère	Eligible	
Oiseau	Eligible	
Plante		Eligible et Priorité
Reptile		Eligible et Priorité
Autre taxon		Eligible
Catégorisée comme étant en Danger Critique (CR) sur la liste rouge de l'UICN	Eligible	
Catégorisée comme étant en Danger (EN) sur la liste rouge de l'UICN	Eligible	
Catégorisée comme Données insuffisantes (DD) sur la liste rouge de l'UICN		Eligible et Priorité
Non catégorisée sur la liste rouge de l'UICN		Eligible et Priorité
A un Plan d'Action officiellement reconnu	Eligible	
Espèce Parapluie <i>(la protection de cette espèce contribue indirectement à celle de nombreuses autres espèces)</i>	Eligible	
Espèce «emblématique» <i>(en faisant mieux connaître cette espèce, il est possible d'attirer plus de soutien pour la conservation de la biodiversité en général)</i>	Eligible	
Listée comme priorité nationale	Eligible	
Manque de soutien financier	Eligible	
Nécessité un effort de conservation ciblé <i>(l'espèce a besoin d'efforts ciblés par opposition aux efforts de conservation sur le site)</i>	Eligible	
Habitat d'eau douce		Eligible et Priorité
Données récemment disponibles pour mettre à jour l'analyse de la Zone Clé de Biodiversité		Eligible
Forêts de la Basse Guinée		Eligible et Priorité
Possibilités pour les conservateurs en début de carrière d'acquérir une expérience sur le terrain		Eligible

8. Budget et période d'exécution

Le **budget minimum par projet est de 50 000 \$ US** et le **budget maximum par projet est de 300 000 \$ US**. Il est prévu que les projets ne commencent pas avant le **1er juillet 2018** et qu'ils soient **achevés au plus tard le 31 décembre 2020**.

9. Lettre d'intention, proposition complète, et processus d'octroi des subventions

Les candidats sont tenus de soumettre une lettre d'intention via le système de demande en ligne appelé [ConservationGrants](#). Le CEPF n'acceptera **pas** les lettres d'intention par courrier électronique ou tout autre mécanisme. Vous recevrez un accusé de réception afin d'indiquer que votre soumission via ConservationGrants a bien été reçue.

Tous les candidats recevront une notification suite à l'évaluation de leurs projets. Les candidats dont les lettres d'intention recevront une évaluation positive seront invités à soumettre une proposition complète, à nouveau via le système de demande en ligne ConservationGrants.

Les propositions complètes qui recevront une évaluation positive aboutiront à l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'administrateur du Secrétariat du CEPF, et l'institution du demandeur (le "bénéficiaire"). Les subventions seront libellées en dollars américains et les accords de subvention seront rédigés en anglais.

10. Service de conseil

Tous les candidats sont encouragés à discuter de leurs idées de proposition avec le Coordinateur Sous-Régional en charge des zones dans lesquelles le projet sera mis en œuvre :

- Guinée, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire:
François Phopho Kamano
Francois.Kamano@birdlife.org
- Togo, Benin, Ghana:
Muyang Enjoh Achah
Muyang.Achah@birdlife.org
- Nigeria, Cameroun:
Ruth Akagu
Ruth.Akagu@birdlife.org
- Les îles du Golfe de Guinée (São-Tomé et Príncipe, Annobón and Bioko):
Mariana Carvalho
Mariana.Carvalho@birdlife.org

Sur la base de l'expérience acquise lors des précédents appels à propositions, en discutant votre idée de projet avec nous avant de la soumettre, cela augmentera considérablement vos chances de réussite. Ce service de conseil prendra fin **le lundi 16 octobre 2017**; alors, pensez à envoyer vos questions à l'équipe avant cette date.

11. Documents de référence

Tous les candidats potentiels doivent se référer au profil d'écosystème et aux références suivantes disponibles sur les sites internet CEPF et BirdLife.

- Comment soumettre sa lettre d'intention: [Anglais](#)
- Questions Fréquentes: [Français](#)
- Critères d'éligibilité pour les candidats: [Français](#)
- Stratégie d'investissement du profil d'écosystème : [Français](#)
- Cadre logique du profil d'écosystème : [Français](#)
- Base de données des projets du CEPF: [Anglais](#)
- Politiques de Sauvegarde du CEPF: [Français](#)
- Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale: [Anglais](#)

Des informations supplémentaires sont également disponibles sur :

<http://www.birdlife.org/africa/projects/cepf-guinean-forests-west-africa-hotspot>

12. Contact

Veillez adresser toutes vos questions ou vos préoccupations à: cepf-gfwa-rit@birdlife.org